



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2024

Il est 19h01 quand **M. Manuel Martin**, Président, ouvre cette Assemblée du Conseil général. Il salue la présence de la Municipalité, de tous les Conseiller.ère.s présent.e.s ainsi que celle de **M. Alain Michaud**, présent en tant que Conseiller mais également en tant que rapporteur pour l'Omnibus.

1. Appel

À l'appel de leur nom, 27 Conseiller.ère.s répondent présents, 14 sont excusés et 1 est absent. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer pour cette séance du Conseil.

2. Lecture de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. **Le Président** annonce la modification du point 9 « Élection d'un nouveau scrutateur ». Suite à un téléphone avec le préfet durant la semaine, il s'avère que les scrutateurs font partie intégrante du bureau du Conseil et ne peuvent donc pas être également membre d'une commission. **M. Charles-Henri Delacréta** et **M. Matthieu Guignard** sont concernés car ils sont scrutateurs et membres de la commission gestion et finances. **M. Delacréta** a informé **le Président** de son souhait de rester scrutateur et de quitter la Commission gestion-finances. Étant donné qu'il est suppléant dans les deux cas, pour ce Conseil on garde le statut quo pour la commission de gestion et finances et ce sera lors du prochain Conseil qu'il faudra alors trouver un nouveau membre pour cette commission.

<u>Décision</u> : L'ordre du jour est accepté tel que présenté.
--

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2024

La **secrétaire** a modifié le point 8 du PV suite à la demande de **M. Bertrand Gaillard** comme suit : « La secrétaire, Isabelle Capt, reste en poste jusqu'à la fin de la législature » à la place de « législation ». La lecture du PV n'est pas demandée et aucune autre modification n'est souhaitée.

<u>Décision</u> : Le PV du 20 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

4. Admissions – Démissions

Il y a 3 Conseiller.ère.s qui ont quitté la commune et qui de ce fait sortent du Conseil. Il s'agit de MM. **Alexandre Girard**, **Jean-François Tosetti** et de **Mme Marie-Thérèse Tosetti**.



Un nouveau membre, en la personne de **M. Antonio Sanchez**, a demandé son admission. **Le Président** procède à son assermentation et toute l'Assemblée applaudit son nouveau membre. Le nombre de Conseillers présents est désormais de 28, pour un total de 43 membres.

5. Préavis municipal n° 02/2024 relatif aux tarifs du « Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants »

Avant que le rapporteur de la commission ad hoc fasse lecture du rapport, **M. Swen Schneider**, Municipal, informe l'Assemblée du point suivant ; Suite à la séance entre la commission ad hoc et **M. Schneider**, la Municipalité a encore reçu des modifications de la part du Canton et en a informé la Commission. Cette dernière a alors pu rédiger son rapport en ayant connaissance des toutes dernières modifications que la Municipalité a dû faire. Chaque Conseiller.ère reçoit un exemplaire du document qui a été modifié par rapport à celui reçu lors de la convocation au Conseil. Puis **M. Alain Roch**, rapporteur, fait lecture du rapport qui ne suscite aucune remarque ni question. Ensuite c'est au rapporteur de la commission gestion finances, **M. François Viret**, de lire le rapport de leur commission, qui là encore ne suscite ni discussion ni question.

Le Président passe au vote.

Décision : Le préavis municipal n° 02/2024 relatif aux tarifs du « Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants » **est accepté** avec une abstention.

6. Préavis municipal n° 03/2024 relatif à l'approbation du règlement communal sur la gestion des déchets

Le Président appelle la rapporteure de la commission ad hoc, **Mme Fabienne Delay**, pour la lecture du rapport. Puis **M. Viret** lit le rapport de la commission gestion et finances.

Lors de la discussion, **M. Alain Michaud** demande la parole pour avoir un exemple de tarif pour jeter un matelas, par exemple. **Mme Rachel Goy, municipale**, répond que tout ce qui ne va pas dans un sac 110 litres doit aller aux encombrants et qu'un matelas représenterait une taxe d'environ 9.-.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe au vote du préavis.

Décision : Le préavis Municipal n°03/2024 relatif à l'approbation du règlement communal sur la gestion des déchets **est accepté** avec une abstention.

7. Préavis municipal n° 04/2024 relatif au budget 2025

Le Président appelle le rapporteur de la commission gestion et finances, **M. Viret**, pour la lecture de leur rapport. Puis **le Président** ouvre la discussion en passant le budget point par point. La parole n'est pas demandée mais **M. Yves Giroud**, Municipal, apporte quelques explications. La commission dans son rapport parle de « l'œil vigilant » de la Municipalité, et **M. Giroud** mentionne qu'en effet, les activités administratives tendent à se complexifier partout. Au niveau des Municipalités, le Canton n'est pas tendre et toutes les procédures deviennent plus



complexes et fastidieuses. Cela augmente donc les contraintes bureaucratiques. Il est bien loin le temps où être Secrétaire municipal.e, boursièr.e ou responsable du contrôle des habitants était un emploi annexe. Aujourd'hui il faut des compétences précises, de la flexibilité, de l'adaptabilité et de la polyvalence. **M. Giroud** en vient à l'augmentation des coûts du personnel et explique que cette année, l'augmentation est basée sur des heures supplémentaires. Mais les charges sociales ne sont pas comprises dans les heures supplémentaires. En poursuivant de la sorte, le risque est de perdre les employés concernés et de devoir repartir dans un processus de recrutement et de formation. De plus, le nouveau plan comptable avec MCH2 demande beaucoup de mise en place et d'heures de travail, ce qui explique aussi l'augmentation des coûts du personnel. Il en profite encore pour remercier **Mmes Cunsolo, Spadotto et Vaudroz** pour leur investissement et leur travail. **Le Président** remercie **M. Giroud** et passe au vote.

Décision : Le préavis Municipal n°04/2024 relatif au budget 2025 **est accepté** avec une abstention.

8. Rapport des représentants du Conseil

Les rapporteurs n'ont pas transmis d'informations, il n'y a donc pas d'information à donner.

9. Élection d'un nouveau scrutateur

Comme mentionné précédemment, **M. Matthieu Guignard** ne peut plus être scrutateur vu qu'il fait partie de la commission gestion et finances. **Le Président** est donc à la recherche d'un.e nouveau.elle scrutateur.trice. **M. Serge Jeronimo** se propose et devient scrutateur.

10. Communications du Bureau

La date du prochain conseil aura lieu le jeudi 19 juin 2025 à 20h00.

Mme Isabelle Capt prend la parole pour demander aux membres des commissions de lui transmettre leurs heures et leurs coordonnées bancaires.

M. Martin remercie la Municipalité pour son travail en 2024. Il remercie aussi les membres du Conseil de leur présence lors des Assemblées et formule ses meilleurs vœux à chacun.e pour l'année 2025.

11. Communications de la Municipalité

M. Swen Schneider :

Écoles : La nouvelle école de Montcherand met de la vie dans le village, son inauguration a été faite officiellement en septembre 2024. Un trajet provisoire a été mis en place et un trottoir est à l'étude.

ASIOR : Un nouveau collège verra le jour vers Montchoisi à Orbe pour les élèves du secondaire. Les appels d'offre pour les architectes et l'ingénierie ont été faits, la construction est prévue autour de 2028. Cette construction permettra d'absorber l'augmentation des élèves prévue en lien avec la hausse démographique de notre région, et d'éliminer les containers qui servent de classes devant le collège de Montchoisi. Ce nouveau



collège se situera entre le collège de Montchoisi et celui de Chantemerle, une salle de gym est également prévue pour compléter ce grand complexe scolaire.

M. Alain Michaud demande si ce nouveau collège sera géré par l'ASIOR ou la commune d'Orbe. **M. Schneider** explique que ce nouveau collège sera propriété de l'ASIOR, comme celui de Montcherand. Par contre, pour la salle de gym, c'est la commune d'Orbe qui investira.

M. Yves Giroud :

Compteurs d'eau - La manière de relever les compteurs d'eau a changé. Deux options s'offraient à la Municipalité, soit de changer tous les compteurs, ou d'utiliser le logiciel actuel de la Commune. La Municipalité a opté pour cette option, qui a également été choisie en pensant à la retraite de l'employé communal qui se rapproche. En effet, si Joao connaît l'emplacement de tous les compteurs, ce ne sera pas le cas de son remplaçant. Il était donc préférable d'anticiper.

Réservoir d'eau – Toutes les soumissions ont été reçues et sont actuellement auprès du bureau technique pour être comparées. Le préavis sera normalement prêt à être présenté lors du prochain Conseil du mois de juin. M. Giroud précise encore qu'une présentation tout public est envisagée pour expliquer ce projet.

Eaux claires - En parallèle à cela, il subsiste un problème avec les eaux claires parasites, qui est lié à l'installation d'un débitmètre, respectivement à la construction de la nouvelle STEP d'Orbe. La Municipalité fera réparer les collecteurs, surtout sur le bas du village. Ce sont des travaux conséquents qui impliquent des engagements financiers importants également. L'Assemblée sera tenue au courant de ce projet.

M. Nicolas Biselx

Pompiers - M. Biselx s'excuse de son arrivée sur le fil, il était à l'Assemblée du SDISPO et en profite pour expliquer que l'augmentation de budget 2025 pour les pompiers est due à son évolution. Cette association existe maintenant depuis 10 ans et a besoin d'engager du personnel pour se développer et rester fonctionnelle. Il informe également qu'une analyse sectorielle est en cours avec le SDIS de Ste-Croix, pour étudier des pistes d'amélioration. Il existe plusieurs SDIS de petites tailles qui peinent à trouver du monde et doivent tout gérer de A à Z. De plus, l'ECA a débauché plusieurs personnes qui travaillaient pour les SDIS et il faut trouver comment les remplacer. Cela fait bien sûr partie du développement d'une carrière de pompier, mais les communes sont en bout de chaîne et cela a un impact sur le fonctionnement des différents SDIS.

Panneaux solaires - Un crédit de CHF 36'000.- avait été voté pour la pose de panneaux solaires sur le toit du congélateur communal. Les travaux se sont terminés avec une facture de CHF 26'000.-, sur laquelle il faut enlever CHF 10'000.- de subventions. Au final, la pose aura coûté environ CHF 16'000.-.

Église - Un contrôle périodique électrique a eu lieu cette année. Il en est ressorti que les câbles électriques qui rejoignent les spots éclairant l'église devaient être changés. Ces spots n'étaient pas encore équipés de LED, cela a été fait par la même occasion pour avoir toute une



installation aux normes actuelles. Une subvention a aussi été demandée pour couvrir une partie des frais.

Annexe de la grande salle - Le projet a été mis à l'enquête et les travaux vont commencer en janvier 2025. En ce qui concerne la grande salle en elle-même, des treillis ont été posés sur les fenêtres de la galerie pour répondre aux normes de sécurité. Cette galerie accueille des activités avec des enfants plusieurs fois par semaine, la Municipalité ne voulait pas qu'il puisse y avoir un accident.

M. Joël Burkhard demande pourquoi la barre noire n'a pas été enlevée. **M. Biselx** répond que cela met quand même une barrière entre la personne et le filet, et que cela peut empêcher de se tenir aux filets.

M. Bertrand Gaillard

Canapé forestier – Il informe qu'un canapé forestier a été construit dans la forêt de la Brossière. C'est un endroit prévu pour que les écoles puissent aller travailler en extérieur, et ce canapé a été fait par le triage et financé par l'ASIOR. La Municipalité a profité de la présence d'Equifor dans la forêt pour faire une coupe de sécurisation là où des personnes passent.

PACom - Rien n'a bougé pour le moment, la Municipalité est toujours dans l'attente.

Trottoirs – Pour le moment, les discussions avec les propriétaires touchés ne sont pas encore terminées. En ce qui concerne la zone 30km/h, celle-ci a été autorisée dans le village, mais pas partout où la Municipalité aurait voulu. Ce sujet sera approfondi en lien avec la construction du trottoir. Il faudra débattre de l'utilité de passer à 30km/h si ce n'est pas un atout pour le trottoir. M. Gaillard informe que de passer à 30km/h oblige à mettre un totem à chaque entrée du village, travaux estimés autour de CHF 100'000.-. La Municipalité désire repenser de ce sujet au prochain Conseil.

Le Syndic profite encore de remercier le bureau pour son travail, ainsi que ses collègues de la Municipalité. Il convie chacun.e à venir partager le verre de l'amitié après le Conseil et remercie **Mme Corinne Martin** pour la préparation de l'apéritif et l'aide pour le repas.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Marianne Gaillard s'inquiète de la sécurité des enfants, notamment d'un petit cycliste qui roule très vite dans le village. Elle demande si une information peut être donnée au personnel enseignant pour mettre en garde les élèves et faire de la prévention routière. **M. Schneider**, qui voit les directeurs chaque mois, en parlera lors de son prochain rendez-vous.

M. Cédric Jeanmonod mentionne que suite aux changements climatiques, les sapins vont devenir rares et qu'il faudra peut-être se tourner vers d'autres communes ou décider de planter des sapins pour pallier au futur manque, notamment pour Noël et pour les Abbayes.

M. Charles Henri Delacrétaz rebondit sur ce qui a été dit précédemment lorsqu'une commission doit plancher sur un nouveau règlement. Il mentionne que si les points qui doivent être discutés sont mis en évidence, cela facilite grandement le travail de la commission et que c'est très utile.



A voir s'il est possible de le faire à chaque fois, en fonction du travail que cela demande et du temps à disposition des personnes qui préparent les préavis. **M. Gaillard** mentionne que le meilleur moyen est de travailler avec les deux règlements côte à côte, car parfois les intitulés changent, l'ordre des chapitres n'est plus le même, et il n'est pas possible de mettre en évidence facilement ce qui change. Il est conscient que c'est un casse-tête. Par contre, en effet, d'avoir l'ancien règlement lorsqu'une commission doit travailler sur le nouveau est très utile, le bureau en prend note et ce sera fait à l'avenir.

13. Appel

La **secrétaire** procède à l'appel, 28 membres du Conseil répondent présents.

Il est 19h50, le **Président** lève la séance et souhaite une bonne suite de soirée à chacun.

Le Président du Conseil


Manuel Martin



La Secrétaire


Isabelle Capt

Annexes : mentionnées